



8^{ème} jour de grève pour les PARL

La Direction refuse toujours de négocier sur l'indemnité de fonction de 250 €

Ce lundi matin, devant le mutisme de la Direction, la CGT a insisté auprès de la Direction pour qu'une réunion de négociation ait lieu.
Pour toute réponse, une réunion demain à 16h !

Les revendications du préavis sont légitimes :

Une indemnité de fonction pérenne d'un montant de 250 € mensuels avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2006 :

Pourquoi les PARL seraient-ils le seul métier lié à l'antenne qui ne bénéficierait pas de cette indemnité de fonction ? La Direction refuse de négocier ce point.

Un engagement écrit de la direction pour aborder le problème des droits d'auteurs des PARL

La Direction propose 100 € annuels pour la réexposition sur Internet mais refuse d'appliquer une rétroactivité comme pour les journalistes (5 ans, 500 €)

Le calcul de la prime d'ancienneté sur la base du degré de référence de chacun

La Direction a accédé à cette demande mais en étalant la mesure en 3 étapes pour les degrés 2 et 3.

Une revalorisation des grilles salariales des degrés 1 et 2

Revalorisation de chaque niveau de rémunération minimale du degré 1 de 7.5%, avec garantie d'une augmentation de 3% pour les PARL du degré 1.

Revalorisation au 1^{er} janvier 2007 de 3% de chaque niveau de rémunération minimale du degré 2 : beaucoup des PARL ne tireront pas de bénéfice à cette mesure.

Ouverture de la grille au-delà du niveau 3 : clause de revoyure

Faciliter le passage à temps plein qui permettra la mobilité

La Direction fait des propositions en deux volets :

La simplification des formules de temps de travail : Les temps partiels sont replacés à la dizaine supérieure (un parl à 82% passe à 90%). La Direction refuse de faire passer un parl déjà sur un palier à la dizaine supérieure (un parl à 80% reste à 80% !!)

Mobilité d'une station à l'autre :

La Direction propose que le temps de travail d'un parl à l'occasion de son départ soit re-réparti sur les parl à temps partiel de la station. La CGT n'est pas favorable à cette mesure que la Direction pratique déjà.

Pour la CGT, cet accord n'est pas un bon accord car il individualise la revalorisation salariale dont les PARL pourront bénéficier, revalorisation qui reste à un niveau insuffisant.

Paris, le 13 mars 2006